

sous-chef, et je n'en parle que parce que j'y suis forcé, parce que les observations de l'honorable député d'York (M. Foster), tendent à faire croire que la conduite tenue par le ministre était en désaccord avec les opinions de son sous-chef.

J'ai mentionné la différence qui existait, et, tenant compte de cette différence, il aurait été insensé de la part du gouvernement de négocier avec la Compagnie Burland. L'honorable député a beaucoup parlé de l'item contenu dans la soumission de l'*American Bank Note Company* concernant la fabrication de ses coins. Le coin, dit-il, est l'âme, le cœur de tout l'ouvrage et si nous laissons fabriquer les coins à l'étranger vaudrait autant y laisser faire tout l'ouvrage. Si l'âme de l'honorable député n'a pas plus d'importance pour son corps que les coins dans cette entreprise, il me faudra croire qu'il a une bien petite âme, parce qu'il sera peut-être étonné d'apprendre que les coins et tout l'ouvrage préliminaire qu'ils occasionnent ne représentent que \$6,000 sur les \$523,000 qui forment le chiffre de cette entreprise. En réponse à la demande que j'ai faite, les intéressés m'ont informé que tout l'ouvrage fait en dehors de la ville d'Ottawa représentera une somme n'excédant pas \$6,000 sur le prix total de l'entreprise, \$523,000. Il s'ensuit donc qu'au lieu de ruiner une industrie nationale, au lieu de fermer les établissements de nos ouvriers canadiens nous acceptons simplement l'offre d'une compagnie qui nous donne des prix raisonnables et qui va faire un pour cent de son ouvrage dans ses ateliers de New-York, tandis que 99 pour 100 de son entreprise seront exécutés au Canada par des ouvriers canadiens, et la compagnie a déjà fait construire un édifice à Ottawa par des ouvriers canadiens, et que depuis quelques mois elle a dépensé beaucoup d'argent parmi les ouvriers de cette ville.

M. FOSTER : Permettez-moi de corriger l'honorable ministre sur un point. Je n'ai pas voulu interrompre sa magnifique comparaison entre le coin et l'âme, mais je désire déclarer que je n'ai jamais dit que le coin était l'âme de toute l'entreprise, j'ai dit que ce travail se divisait en deux, un qui était mécanique et l'autre qu'on pouvait appeler artistique, qui consistait dans la gravure, et j'ai ajouté que la gravure, l'habileté, l'art de graver était l'âme de toute l'industrie, que l'autre travail était purement mécanique. J'ai aussi dit que 91 pour 100 de la gravure dans cette entreprise, seraient faits à New-York, et je maintiens mon assertion.

Le MINISTRE DES FINANCES : Ce que la Chambre a compris par les paroles de l'honorable député, ce que tous les députés qui l'ont entendu ont compris, et ce que comprendront ceux qui liront ces observations, sauf cette explication, c'est qu'une très grande partie de cette entreprise serait exécutée par des étrangers dans une ville étrangère, et non pas au Canada.

M. FOSTER : Je serai très reconnaissant à l'honorable ministre s'il veut prendre un billet de banque et indiquer où se trouve l'ouvrage fait au moyen du coin et quelle est l'autre partie du travail.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je crains fort d'être incapable d'expliquer ces détails à l'honorable

norable député. Je ne pense pas que ni lui ni moi en sachions autant sur l'art de graver que nous devrions en savoir, et je présume que ni l'un ni l'autre de nous peut expliquer ces détails.

M. FOSTER : Je demande simplement une information.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'avoue franchement que je ne connais pas ces détails.

M. FOSTER : Le coin forme 99 pour 100 de l'ouvrage sur un billet de banque.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je m'en tiens encore à la première assertion, qui, je crois, est la plus importante. J'ai compris que mon honorable ami soulevait la question de savoir si l'ouvrage va se faire à Ottawa par des ouvriers canadiens, ou à New-York, par des ouvriers américains. C'est ce que l'honorable député a voulu donner à entendre. Si l'honorable député comprend parfaitement que seulement 1 pour 100 de l'ouvrage sera exécuté par des étrangers, et qu'il a fait tant de tapage à propos de cet 1 pour 100, j'accepterai son explication. Le rapport du coin avec l'ouvrage laisse à penser qu'il est un des outils dont on se sert dans cet art. Ces planches ne sont pas gravées à la main, mais à la machine, et le coin fait partie de l'outillage qui produit les planches. Mais je ne crois pas que le public s'intéresse à cette partie technique de l'entreprise. Toutefois le public a intérêt de savoir où se fera l'ouvrage, quelle partie sera exécutée ici, et quelle partie à l'étranger, et plus particulièrement si le pays recevra la valeur de ce qu'il paie et si l'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire.

Je dirai un mot de la proposition anglaise à laquelle l'honorable député a fait allusion. Il a cru que nous avions eu tort de demander des soumissions à l'étranger, mais nous avons été d'avis qu'il était utile de faire connaître cette entreprise dans tous les pays. En vérité, peu de gens pouvaient soumissionner, mais pour arriver à ce petit nombre, il était nécessaire d'envoyer des circulaires partout, et nous en avons envoyé quelques-unes au bureau du haut-commissaire à Londres, avec prière de les distribuer. Quel a été le résultat ?

Mon honorable ami (M. Foster) a voulu faire croire que nous avons agi avec les soumissionnaires anglais autrement qu'avec les Américains. Les soumissionnaires anglais ont simplement demandé si nous allions insister pour faire imprimer les billets à Ottawa, et nous avons répondu que nous ne pouvions pas renoncer à cette condition, et nous n'avons pas écarté cette condition, et les billets seront imprimés à Ottawa par la compagnie qui en a eu l'entreprise. Les soumissionnaires anglais n'ont pas donné à penser qu'ils désiraient faire une partie de l'ouvrage en Angleterre. Ils ont seulement demandé que l'obligation d'imprimer les billets à Ottawa fût mise de côté, et nous avons refusé leur demande de même que celle des autres. L'entreprise à cet égard a suivi les conditions portées au cahier des charges, et elle sera exécutée à Ottawa. Mais la différence entre les soumissions des deux compagnies est le point capital de toute la question.

Mon honorable ami (M. Foster) a voulu tirer parti du fait que nous avions permis à l'*American Bank Note Company* de retrancher de son contrat les enveloppes timbrées. Il a prétendu que l'ouvrage